

# plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°66 février 2021

## le système capitaliste nuit...

**P**artisans du système qui les nourrit, N. Sarkozy (droite) puis F. Hollande (gauche ?), et maintenant E. Macron (extrême centre) n'ont cessé de s'acharner contre les retraité-e-s, ces privilégié-e-s.

En 2012, tout nouvel élu, alors qu'E. Macron était déjà secrétaire général adjoint de l'Élysée, F. Hollande s'en était pris aux retraité-e-s, à l'appui d'un rapport mitonné par la Cour des comptes, suivi immédiatement après de la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), 0,30% sur les pensions. Ce nouvel impôt, qui ciblait uniquement les retraité-e-s, a été suivi, sans aucune compensation, de l'augmentation de 1,70% de la CSG en 2017.

Les retraité-e-s sont aussi victimes de mesures comme la perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants, la croissance inconsiderée des impôts, les déremboursements médicaux ou pharmaceutiques de toute nature dont la liste ne cesse de s'allonger, l'alourdissement continu des coûts de journée des établissements d'accueil...

Toutes les mesures qui ciblent spécifiquement et exclusivement les retraité-e-s sont non seulement contraires au principe d'égalité devant l'impôt, mais ils constituent aussi un germe préoccupant de division de la Nation en suscitant sournoisement une opposition larvée entre actifs(ives) et retraité-e-s, en déclassant ouvertement ces dernier-e-s et en creusant au risque du grief d'ingratitude, le fossé entre les « vieux » et les « jeunes ».

Ces mesures ont été décidées en toute bonne conscience par des gouvernements estimant que les retraité-e-s seraient plus « riches » que les salarié-e-s. Certes, la situation des retraité-e-s s'est sensiblement améliorée sur une longue période avec l'arrivée à l'âge de la retraite de personnes, essentiellement des femmes, ayant accompli des carrières complètes.

Mais ce qui pose un problème n'est pas qu'au bout de quarante ans de vie active un ménage de retraité-e-s puisse posséder un logement ; la question est celle des inégalités accrues liées à la détention d'un patrimoine financier.

Ces vingt dernières années, le niveau de vie des retraité-e-s a évolué comme celui de la population, c'est-à-dire très faiblement. D'un côté, les pensions sont sous-revalorisées. De l'autre, le maintien d'un haut niveau de chômage pèse négativement sur les salaires. Mais ce qu'il faut prendre en compte, c'est la trajectoire sur laquelle

les réformes successives ont placé les pensions. Fini la parité actifs/retraités. D'après les travaux du COR, les pensions vont progresser deux à trois fois moins vite que les salaires d'ici à 2060.

Ainsi, la pension moyenne relativement au salaire va chuter et, avec elle, le niveau de vie moyen. Suivant une hypothèse plausible, le niveau de vie du retraité ne représentera plus que 75 % de celui d'un actif dans quarante ans.

« Retraité-e-s privilégié-e-s ? » Non ! Mais légitimes à combattre les mesures gouvernementales inacceptables.

Daniel Junker



### DANS CE NUMÉRO

- Pas de profit sur la pandémie page 2
- Loi grand âge et Âgisme page 3
- Des services publics primordiaux pour les retraité-e-s page 4

## gravement aux retraité-e-s

## pas de profit sur la pandémie

Les vaccins sont, depuis plus d'un siècle, un outil pour la santé. La rougeole, la coqueluche, l'hépatite A, les oreillons, la diphtérie, la rubéole, la polio, tous ces fléaux ont nettement régressé ou ont été éradiqués par la vaccination.

Dans tous les cas, la condition d'efficacité a résidé dans « l'effet groupe ». L'enjeu est donc de permettre l'accès au vaccin à toutes les populations. La décision de recourir à un vaccin résulte d'une évaluation des bénéfices et des risques au plan collectif et individuel. « En se protégeant soi-même, on protège les autres ».

### Plusieurs obstacles à cette vaccination collective

Le manque de régulation par les pouvoirs publics, de la fabrication et de la distribution, de ces vaccins, a des conséquences désastreuses. Le faible pouvoir des États et des institutions internationales sur les grands laboratoires pharmaceutiques se traduit par des problèmes de production en termes de qualité comme de quantité.

Le PCF demande de lever la propriété privée sur les brevets qui entrave la diffusion des vaccins tout en étant le support de profits indécents.

Une obligation légale devrait être imposée à tous les laboratoires pharmaceutiques de partager leurs connaissances, la propriété intellectuelle et les données relatives, mais aussi de faire la trans-

parence sur les contributions publiques, les coûts de production, les clauses d'accessibilité ainsi que sur les protocoles de contrôles sanitaires.

### La sécurité sociale ne doit pas financer la course aux profits

Comme la sécurité sociale a déjà financé la recherche et les investissements, elle ne doit payer que les coûts de production des vaccins.

Les États doivent aussi s'organiser au niveau européen et au niveau mondial, avec l'OMS, pour que les vaccins et traitements puissent être distribués de manière égalitaire dans le monde et que la production de vaccin au niveau local ne souffre d'aucune pénurie.

Une première étape serait d'augmenter immédiatement le budget de l'OMS qui organise la vaccination et l'offre de soins dans les pays les plus pauvres. Son budget, aujourd'hui d'à peine 5 milliards, est dérisoire comparé par exemple aux 4 milliards de dividendes distribués par Sanofi en 2019.

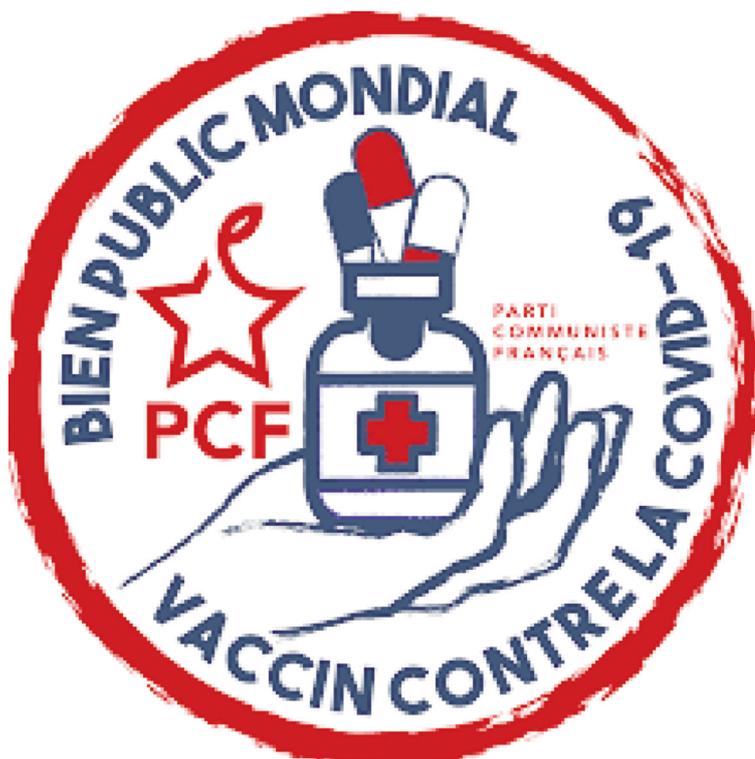
### La régulation passera par un pôle public de santé

À partir du moment où l'État investit, la régulation doit passer par un pôle public de santé intégrant les industries de santé, avec une gestion démocratique regroupant tous les acteurs, patients comme travailleurs du secteur, soustraite de toute mainmise des laboratoires privés et des entreprises d'assurance. Les vaccins, comme les médicaments, ne sont pas des marchandises, ils sont un bien commun de l'humanité. Opposons la démocratie sociale à la loi du marché !

Pour que ces questions soient débattues à la commission européenne, le PCF est engagé avec une large coalition d'ONG, d'associations, de syndicats et d'experts de la santé, dans l'initiative citoyenne européenne (ICE), « **Pas de profit pour la pandémie** » :

<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>

Un million de signatures recueillies, dans au moins 7 pays européens, rendront possible d'exiger que soit débattu à la commission européenne un changement législatif concret sur ces questions.



## un avis de l'Académie de médecine

L'Académie de médecine vient de rendre un avis intitulé *Âgisme et tensions intergénérationnelles en période de Covid-19*.

### Quelques recommandations de l'Académie nationale de médecine

En France, l'âge moyen des malades infectés par le SARS-CoV-2 est de 61 ans : un tiers des malades ont plus de 65 ans, 25% entre 65 et 74 ans et 8% plus de 75 ans. Mais c'est dans cette dernière tranche d'âge que s'observent 74% des décès, reflets des comorbidités et de l'état de dépendance.

Par-delà ces données statistiques incontestables, la médecine apporte une vision plus circonstanciée du phénomène de vieillissement.

Les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène. L'âge ne peut pas se résumer au seul nombre des années. À âge égal, les séniors d'aujourd'hui sont bien différents de leurs aïeux. Leurs performances physiques et intellectuelles correspondent à celles de personnes plus jeunes de 10 à 15 ans de la génération précédente. Toutefois, si la diminution des réserves physiologiques, l'accumulation des maladies chroniques et la perte de fonctionnalités dans la vie quotidienne sont le lot de tous, l'avancée dans le troisième âge affecte la population de manière très inégalitaire.

### Le Covid-19 suscite de l'âgisme, défini par le Larousse comme « une attitude de discrimination ou de ségrégation à l'encontre des personnes âgées »

Le contexte épidémique actuel dans lequel le risque de mourir peut être confronté à une limitation des ressources fait le lit de tensions intergénérationnelles. Le fossé s'aggrave quand on souligne que les séniors, qui ne contribuent plus directement au développement de l'activité économique du pays, bénéficient d'une rente-retraite...

Cette confrontation intergénérationnelle, attisée par la crise sanitaire actuelle, n'a pas que des aspects négatifs ; elle est l'occasion de rappeler le rôle essentiel joué par



les séniors sur le plan familial, associatif et sociétal, ainsi que l'impérieuse nécessité de leur garantir la protection et le respect qui leur sont dus.

### L'Académie nationale de Médecine recommande :

- de ne jamais utiliser le critère d'âge pour l'allocation ou la répartition des biens et des ressources ;
- de substituer la notion de « distanciation physique » à celle de « distanciation sociale » pour mieux faire comprendre que l'observation des gestes barrières n'implique pas de s'isoler du monde mais qu'elle permet de continuer de communiquer autrement ;
- d'accorder une attention particulière aux adultes âgés les plus vulnérables et fonctionnellement atteints résidant en institution de long séjour et de veiller à ce qu'ils continuent de bénéficier de tous leurs droits.

## LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE : un report inacceptable



Mercredi 13 janvier, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Mme Bourguignon, a confirmé le report de la loi Grand âge et autonomie « au terme de la crise sanitaire ». Soit aux calendres grecques.

Pourtant, les rapports – Libault « concertation Grand âge et autonomie » ; El Khomri « plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand-âge » ; Guedj « lutter contre l'isole-

ment des personnes âgées et fragiles en période de confinement » et Piveteau « habitat inclusif » – analysaient la situation et avançaient nombre de propositions. Une 5<sup>e</sup> branche (ce que nous contestons) de la sécurité sociale a même été créée pour le soutien à l'autonomie.

### Le maintien de l'autonomie est un élément essentiel de dignité pour les personnes âgées

Mais aujourd'hui, qu'elles soient en EHPAD, en résidence autonomie ou à domicile, celles-ci souffrent de l'absence d'un vrai service public de l'autonomie fondé sur la solidarité nationale. Les personnels du médico-social (à 90% des femmes), sont victimes d'un système patriarcal et de moindre coût du travail qui les

enfèrent dans la précarité, voire la pauvreté.

Pour traiter du grand âge, il est nécessaire de se confronter aux problématiques de la santé, de l'habitat, de la mobilité, de la fracture numérique, de l'écologie, du maintien des services publics, de l'action sociale, une loi est nécessaire pour coordonner l'ensemble des acteurs, prévoir des financements pérennes.

### Le renoncement d'E. Macron à une loi Grand âge et autonomie

C'est remettre en cause les créations d'emplois, la valorisation et la reconnaissance des professions, les formations spécifiques, les habitats adaptés, l'aide aux aidant-e-s et la perspective d'un vieillissement digne.

Collectif retraité-e-s

## des services publics primordiaux pour les retraité-e-s

Dans le contexte actuel, les retraité-e-s sont les plus impacté-e-s par les défaillances des services publics. En premier lieu parce que certains services publics sont primordiaux pour ces populations. Nous pensons bien sûr à la santé (fermetures de lits et de services d'urgences et suppressions de personnels à l'hôpital publics), mais aussi aux transports collectifs (réduction de l'offre ferroviaire publique) qui sont des secteurs indispensables lorsque l'âge nous rend plus fragiles et moins autonomes.

Ensuite vient la question du numérique qui devient la principale porte d'entrée à de nombreux services publics. Nul ne peut ignorer que près d'un Français sur huit est victime de ce que l'on nomme « la rupture numérique ». Dans cette partie importante de la population, les plus de 65 ans représentent une large majorité.

### Des services indispensables au quotidien

Lorsque, sous prétexte d'économie d'échelle, l'administration ferme des trésors publics, la Poste des bureaux de proximité, la CAF des agences de quartiers, EDF des points d'accueil, etc., ce sont autant de services indispensables au quotidien qui s'éloignent des usagers devenant inaccessibles pour les plus âgés.

Le seul palliatif que propose le gouvernement est d'ouvrir des maisons dites de « services AU public ». L'État se désengage ainsi sur les collectivités territoriales sans moyens adaptés. Ce sont des salariés n'ayant pas les compétences requises qui sont chargés de guider les usagers vers des plateformes informatiques ce qui ne répond pas aux besoins.

Autre processus, la sous-traitance ou la délégation de service public à des entreprises privées afin de leur appliquer les lois du marché et la « concurrence libre et non faussée » si chères aux libéraux européens.

Les services publics en réseau sont les premiers ciblés par ces méthodes libérales: SNCF, Poste et télécommunication, Energie, comme le prouve le projet « Hercule ». Nous connaissons les conséquences de tels choix : services de qualité médiocre, dégradation des conditions sociales et de travail des salariés, augmentation des tarifs, abandon des zones à faible densité de population. Les entreprises privées qui se placent sur ces marchés ne cherchent que le profit à court terme tout en bénéficiant de l'argent public. La privatisation des autoroutes en France est un bel exemple de cette gabegie financière.

### Création de nouveaux services publics

La scandaleuse campagne de vaccination est éclairante. Les laboratoires pharmaceutiques privés qui se sont gavés d'argent public pour mettre au point des vaccins organisent maintenant la pénurie pour garantir des prix élevés. Il n'y a ni solidarité internationale ni mise en commun des brevets lorsqu'il s'agit de servir les actionnaires.

Le développement des services publics existants, l'abrogation des lois de libéralisation, et l'extension du service public vers des domaines nouveaux comme l'aide à la personne, l'accès au numérique ou la création d'un pôle public du médicament sont des propositions que les candidat-e-s investi-e-s par le PCF porteront lors des prochaines campagnes électorales.

Gilbert Garrel



Nom, prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ signature \_\_\_\_\_

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:  
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s  
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

### pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

**Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.**